



Brise vue sur clôture

Par Clochette59

Bonjour,

Ma voisine a fait installer une clôture entièrement sur sa propriété et souhaiterais désormais installer un brise vue de mon côté. En effet il s'avère que la clôture ait été montée à l'envers et que la toile ne peut se mettre que de mon côté. Puis je refuser ?

Merci d'avance

Par isernon

Bonjour,

je comprends que le brise-vue sera sur votre terrain mais que son installation nécessite de passer dans votre propriété.

vous pouvez refuser et votre voisin peut sans doute poser sa clôture du bon côté.

vous pouvez refuser et votre voisin pourra demander à un juge l'autorisation de passer chez vous malgré votre refus en application du tour d'échelle.

voir [ce lien](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F67) :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F67]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F67[/url]

vous pouvez accepter au titre de bon voisinage.

salutations

Par Burs

Bonjour,

vérifiez tout d'abord que le type de brise vue que va mettre le voisin est autorisé par le PLU (ou autre règlement d'urbanisme)

Si ce brise vue déborde sur votre terrain, vous n'avez pas à l'y autoriser. Ceci dit, si c'est un brise vue en toile, il ne dépassera pas chez vous.